



Fumer tue

Rubrique : actualités - Date : vendredi 27 juin 2003

Une page du Parisien sur les nouveaux paquets de cigarettes qui sont en vente depuis hier dans plusieurs grandes villes avec la mention « fumer tue » sur 30% de la surface. Le journal qui rappelle que c'est la conséquence d'une directive européenne de juin 2001, assure que dans les bureaux de tabac l'intitulé « fumer tue » provoque la colère des commerçants » alors qu'« imperturbable, le ministre de la santé entend bien garder le cap » avec l'interdiction de vente aux mineurs.